

AUX PARENTS DES ÉLÈVES INSCRITS À
L'ÉCOLE DE LA HAUTE-VILLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Objet : Entrée technique 2018-2019 pour les élèves de cheminement continu, FPT, FMS et XFP

Madame, Monsieur,

L'année scolaire 2017-2018 vient tout juste de se terminer et déjà nous sommes à préparer la rentrée 2018-2019.

À cet effet, nous vous faisons parvenir ci-joints différents documents que nous vous invitons à lire attentivement. Vous y trouverez les dates retenues pour l'accueil technique 2018-2019 ainsi que divers documents incontournables en prévision de la rentrée scolaire.

L'accueil technique est important puisqu'il nous faut régler plusieurs formalités administratives (remise des volumes et attribution du casier, prise de la photo...).

La présence de votre enfant lors de l'accueil technique est donc *obligatoire*.

Pour l'occasion, vous devez avoir en main :

- **L'horaire de votre enfant** (disponible sur le portail parent le 20 août).
- **L'argent nécessaire aux frais de cours, cahiers d'exercices et manuels** (argent comptant, chèques au nom de l'école (École de la Haute-Ville), paiement direct, Visa ou Mastercard acceptés).

** Vous pouvez également faire le paiement par internet. Simple, rapide et efficace, cette méthode de paiement est préconisée. Vous trouverez la procédure pour les paiements internet sur l'état de compte;*
- **Un cadenas à chiffres pour le casier.**

Pour terminer, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter d'excellentes vacances estivales des plus méritées. Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à ce document et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

*** VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'IL Y AURA UNE ENTRÉE PROGRESSIVE POUR VOTRE ENFANT LES 29 ET 30 AOÛT 2018. EN EFFET, VOUS SEREZ CONVOQUÉ (S) À UNE RENCONTRE AVEC SON ENSEIGNANT (E) POUR REVOIR LE PLAN D'INTERVENTION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE. ***

*** Il n'est pas obligatoire de faire l'achat de matériel scolaire neuf à chaque année. Il est fortement suggéré de réutiliser celui de l'année précédente, tout en respectant la liste de matériel demandé. ***